

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
14 août 2003 (14.08.2003)

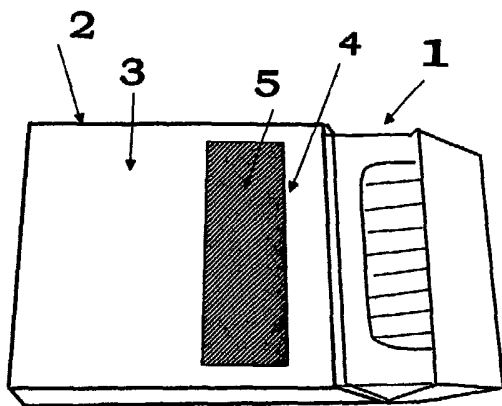
PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 03/065829 A1

- (51) Classification internationale des brevets⁷ :
A24F 15/18, 19/00
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR03/00268
- (22) Date de dépôt international :
28 janvier 2003 (28.01.2003)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0201287 4 février 2002 (04.02.2002) FR
- (71) Déposants et
(72) Inventeurs : PAPIAU, Olivier [FR/FR]; 24, rue des Mesanges, Résidence les Bosquets, F-44160 Pont-Chateau (FR). MAGDELAINE, Edouard [FR/FR]; 3, rue de la Préfecture, F-49100 Angers (FR).
- (74) Représentant commun : PAPIAU, Olivier; 24, rue des Mesanges, Résidence les Bosquets, F-44160 Pont-Chateau (FR).
- (81) États désignés (national) : AU, CN, JP, US.
- (84) États désignés (régional) : brevet européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, SI, SK, TR).
- Publiée :
— avec rapport de recherche internationale
— avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues
- En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(54) Title: ASHTRAY CAPABLE OF BEING COMBINED WITH A PACK OF CIGARETTES

(54) Titre : CENDRIER ASSOCIABLE A UN PAQUET DE CIGARETTES



(57) Abstract: The invention concerns an ashtray in the form of a case (2) for a pack of cigarettes (1), and it comprises a window (4) provided in one of the sides of the case, enabling butts, ash and other remains to be dropped into the case chamber, which is accessible after the pack has been moved relative to said case. Said ashtray further comprises a valve arranged at the inlet of the case at the orifice for inserting the pack of cigarettes. Said valve is automatically retracted when the pack is inserted and recovers its position elastically to close the inlet of the case so as to make the ashtray independent.

(57) Abrégé : Le cendrier se présente sous la forme d'un étui (2) pour paquet de cigarettes (1), et il comprend une fenêtre (4) aménagée dans l'une des faces de l'étui, laquelle fenêtre permet de déposer les mégots, cendres et autres résidus dans la chambre de l'étui, laquelle chambre est accessible après déplacement du paquet par rapport au dit étui. Ce cendrier comporte également un clapet disposé à l'entrée de l'étui au niveau de l'orifice d'introduction du paquet de cigarettes. Ce clapet

s'escamote automatiquement lors de la mise en place du paquet et il reprend sa place élastiquement pour fermer l'entrée de l'étui de façon à conférer au cendrier un caractère autonome.

WO 03/065829 A1

CENDRIER ASSOCIABLE A UN PAQUET DE CIGARETTES

La présente invention a pour objet un cendrier associable à un paquet de cigarettes, mais également utilisable de façon autonome.

5 Ce cendrier permet l'extinction quasi instantanée des mégots, sans écrasement, par simple étouffement. Il est réalisé et réalisable dans tout type de matériau ininflammable, ignifugé, incombustible, aussi bien flexible que rigide tel que l'aluminium ou papier doublé d'aluminium, de toute matière et matériau de quelque nature qu'il soit, naturelle, artificielle, synthétique, chimique, se rapportant directement ou indirectement à la fabrication dudit cendrier ou susceptible d'en faciliter l'extension, son développement, et tout particulièrement son recyclage du fait qu'il est jetable.

10 Ce cendrier selon l'invention se présente tout d'abord sous la forme d'un étui dont le fond constitue une chambre servant d'entrepôt pour les cendres et/ou mégots ou autres, laquelle chambre présente un volume variable et elle est délimitée par la partie inférieure de l'enveloppe formant ledit étui et par le fond du paquet de cigarettes disposé dans ce dernier, laquelle chambre est accessible après déplacement dudit paquet de cigarettes, pour accueillir les dépôts de cendres et/ou mégots ou autres, par l'intermédiaire d'une fenêtre aménagée sur l'une des faces dudit étui, laquelle fenêtre est positionnée à une distance du fond de l'étui, délimitant aussi la capacité d'accueil de ladite chambre de telle sorte qu'elle permette d'y loger un volume suffisant de cendres, mégots ou autres.

15 L'intérêt d'un tel cendrier en forme d'étui réside dans le fait qu'il n'augmente pas le volume du paquet de cigarettes par rapport à des solutions comme celle décrite dans le document FR-2 811 519. Le volume n'est modifié que très légèrement lorsqu'il est plein et cette modification concerne la hauteur.

25 Toujours selon l'invention, ce cendrier présente aussi la particularité d'être utilisable de façon autonome et il comporte, disposé au niveau de son entrée, un clapet qui est articulé sur l'arête supérieure de la face de l'étui qui par exemple est opposée à celle comportant la fenêtre d'introduction des cendres, mégots ou autres, lequel clapet s'escamote automatiquement lors de la mise en place du paquet de cigarettes dans ledit étui, et il est muni de moyens qui lui permettent de reprendre automatiquement et élastiquement sa position de fermeture de ladite entrée lors de la séparation du paquet par rapport audit étui, de façon à donner au cendrier son caractère autonome.

De même, ledit cendrier et/ou étui peut-être utilisé indépendamment du paquet de cigarettes, avec les mêmes propriétés hermétiques que celles envisagées pour l'utilisation du cendrier et/ou étui, associé au paquet de cigarettes, ce qui permet l'extinction rapide des mégots incandescents dans les deux cas et ce qui permet également de collecter automatiquement les mégots, cendres et autres résidus de cigarettes, sans risques de propagation d'éléments ignés, de ladite chambre du cendrier et/ou étui vers l'extérieur.

Toujours selon l'invention, le clapet de fermeture automatique de l'entrée de l'étui, comporte des languettes latérales qui font office de joint d'étanchéité, coopérant avec les faces internes des côtés latéraux dudit étui, lesquelles languettes sont en forme de triangle par exemple.

Toujours selon l'invention, l'étui comporte, sur ses côtés latéraux au niveau de son entrée, des rabats repliés vers l'intérieur, servant de guide d'introduction du paquet de cigarettes dans l'étui, lesquels rabats forment chicane, en coopération avec les languettes du clapet de fermeture, de façon à renforcer l'étanchéité lorsque ledit étui est utilisé comme cendrier autonome.

Toujours selon l'invention, les rabats servant de guide d'introduction du paquet de cigarettes, comportent à leurs extrémités une partie articulée, de forme triangulaire par exemple, servant de dispositif anti-extraction, une fois le paquet de cigarettes engagé.

Toujours selon l'invention, les moyens de rappel élastiques du clapet de fermeture automatique de l'entrée de l'étui, sont constitués d'un ressort spirale disposé entre ledit clapet et la face de l'étui comportant l'articulation dudit clapet.

Selon une autre disposition de l'invention, le cendrier comporte, au niveau de la face munie de la fenêtre d'introduction des cendres, mégots ou autres, un volet d'obturation de cette fenêtre.

Ce volet d'obturation peut se situer sous la face qui comporte ladite fenêtre, c'est-à-dire dans le volume interne de l'étui et sa surface est supérieure à celle de l'orifice constituant ladite fenêtre.

Selon un premier mode de réalisation, le clapet d'obturation de la fenêtre est articulé sur l'une des arêtes de cette dernière, et en particulier l'arête supérieure située du côté de l'entrée de l'étui, lequel clapet est sollicité élastiquement vers sa position normale d'obturation de la fenêtre, et il comporte

une surépaisseur formant une sorte de bouchon, disposée sur sa surface externe, ayant les dimensions de l'orifice constituant ladite fenêtre, lequel volet d'obturation est placé et maintenu en position active d'obturation de la fenêtre par le paquet de cigarettes lui-même ou, selon le cas, par le clapet de fermeture automatique de l'entrée de l'étui, après retrait dudit paquet de cigarettes.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le volet d'obturation de la fenêtre, se présente sous la forme d'un tiroir qui est guidé à coulissement sous la face de l'étui muni de ladite fenêtre, lequel tiroir peut comporter lui aussi une fenêtre dont les dimensions correspondent à celle située sur la face percée de l'étui, laquelle fenêtre du tiroir est escamotable au moyen d'un passe-doigt qui permet de déplacer ledit tiroir par rapport à ladite face percée de l'étui pour le faire passer d'une position active d'obturation de la fenêtre à une position inactive et inversement.

Toujours selon l'invention, le tiroir coulissant peut comporter, sur ses côtés latéraux, un rabat lui permettant de coulisser dans des rainures aménagées sur des parties internes des côtés latéraux de l'étui, lesquels rabats limitent la course dudit tiroir, coopérant avec des butées disposées aux extrémités desdites rainures du côté de l'entrée de l'étui de façon à interdire l'extraction dudit tiroir.

Selon une variante de réalisation, le tiroir est associé à la paroi externe formant le fond de l'étui, lequel fond est articulé sur l'extrémité de la face de l'étui qui est opposée à la face comportant la fenêtre.

Toujours selon l'invention, les côtés latéraux internes de l'étui comportent des découpes formant butées, lesquelles butées sont disposées au niveau de l'arête supérieure de la fenêtre et coopèrent avec le fond du paquet de cigarettes pour former un dispositif anti-extraction de ce dernier par rapport au dit étui.

Selon une autre disposition de l'invention, le cendrier en forme d'étui est façonné à partir d'un flan en matériau approprié, carton ou autre, lequel flan comprend principalement : - une partie formant la face arrière ou dorsale de l'étui, - une partie formant la face munie de la fenêtre d'introduction des cendres, mégots ou autres, constituant par exemple la face avant, - des côtés latéraux et - un fond.

Toujours selon l'invention, dans le cas d'un étui muni d'un volet d'obturation de la fenêtre du type articulé, la partie du flan formant face arrière comporte, d'un côté, le fond dudit étui et dans le prolongement de ce fond, la partie formant face avant avec la fenêtre, et cette partie formant face arrière comporte, de l'autre côté

à l'opposé dudit fond, le clapet de fermeture de l'entrée de l'étui, laquelle partie formant face avant avec la fenêtre comporte, dans son prolongement, une partie constituant le volet d'obturation de ladite fenêtre, laquelle partie comprend une portion destinée à être collée jusqu'à l'arête de ladite fenêtre où se situe
5 l'articulation dudit volet, laquelle portion est par exemple collée sur la surface interne de la face comportant ladite fenêtre.

Toujours selon l'invention, et dans le cas d'un étui comportant un volet d'obturation de la fenêtre, en forme de tiroir coulissant, ledit étui est constitué d'un flan et d'une pièce complémentaire formant ledit tiroir, lequel flan comprend une
10 partie formant la face arrière ou dorsale dudit étui, prolongée d'un côté par le fond de l'étui, lequel fond est lui-même prolongé par la face avant comportant la fenêtre, et ladite face arrière comporte, latéralement, une partie constituant le clapet de fermeture automatique dudit étui, chacune des parties constituant la face dorsale et la face avant, comporte des rabats formant les côtés latéraux de l'étui,
15 lesquels rabats latéraux internes comportent des rainures de guidage du tiroir coulissant.

Selon une autre disposition de l'invention, dans le cas d'un étui avec volet d'obturation associé au fond dudit étui, le flan comprend une partie formant face arrière ou dorsale, reliée à la partie formant face avant avec fenêtre au moyen de
20 l'un des côtés latéraux dudit étui, ladite partie formant face arrière est prolongée d'un côté par le fond qui, lui-même, est prolongé par ledit volet coulissant et, de l'autre côté, à l'opposé dudit fond, ladite face arrière est prolongée par le clapet de fermeture automatique dudit étui, les côtés latéraux de l'étui, situés de part et d'autre de la partie formant ladite face arrière, se prolongent, du côté du fond,
25 sous la forme de rabats constituant lors de la mise en volume dudit flan, le véritable fond disposé à l'intérieur dudit étui et formant étanchéité.

Toujours selon l'invention, la partie formant face arrière ou dorsale de l'étui, comporte, au niveau de l'articulation du clapet de fermeture automatique de l'entrée dudit étui, deux petites entailles en biais contribuant à augmenter l'effet
30 ressort dudit clapet.

Toujours selon l'invention, le contour de la découpe de la fenêtre peut avoir une forme rectangulaire, ronde, carrée ou un contour dentelé ou autre, facilitant, pour l'utilisateur, l'introduction des cendres et/ou mégots ou autres résidus.

Selon une autre disposition de l'invention, l'étui peut comporter au niveau de ses côtés latéraux et du fond, un pliage façon soufflet, permettant, aussi bien pour son conditionnement que pour son transport, de le rétracter dans le sens de la hauteur.

5 Toujours selon l'invention, les parties de l'étui destinées à être collées lors de la mise en volume, peuvent être constituées de zones autocollantes permettant à l'utilisateur de monter lui-même directement ledit étui.

10 Selon une autre disposition de l'invention, les parties de l'étui destinées à être collées lors de la mise en volume, peuvent être munies de pattes venant s'insérer dans une ou plusieurs découpes, situées sur l'arête des cotés latéraux, articulés sur la partie formant le dessous de l'étui.

15 Selon une autre disposition de l'invention, la partie formant le fond de l'étui et/ou cendrier peut être escamotable, de sorte que l'on puisse vider ce cendrier. Sachant que ce clapet peut-être sollicité élastiquement vers sa position normale d'obturation du fond.

L'invention sera encore détaillée à l'aide de la description suivante et des dessins annexés donnés à titre indicatif et dans lesquels :

- 20 - la figure 1 représente un premier mode de réalisation du cendrier selon l'invention en forme d'étui pour paquet de cigarettes ;
- les figures 2 et 3 représentent deux variantes de réalisation du cendrier selon l'invention en forme d'étui ;
- la figure 4 représente le cendrier en coupe, faisant office d'étui pour un paquet de cigarettes, selon le mode de réalisation de la figure 1 ;
- 25 - la figure 5 représente l'étui utilisable comme cendrier après l'extraction partielle du paquet de cigarettes, selon le mode de réalisation des figures 1 et 4 ;
- la figure 6 représente, toujours en coupe, le cendrier en forme d'étui, après réintroduction du paquet de cigarettes dans l'étui, écrasant les mégots au fond dudit étui, toujours selon le mode de réalisation des figures 1 et 4 et 5 ;
- 30 - la figure 7 représente le cendrier autonome c'est-à-dire le cendrier représenté figure 1 et figures 4 à 6, mais sans le paquet de cigarettes ;
- la figure 8 représente, en coupe, le cendrier de la figure 7 montrant les moyens de calage du volet d'obturation de la fenêtre permettant l'introduction des cendres, mégots ou autres ;

- la figure 9 représente le cendrier selon les figures 7 et 8, avec le volet d'obturation remis en place élastiquement ;
- la figure 10 représente un flan en carton ignifugé, incombustible ou autre, utilisable pour confectionner le cendrier en forme d'étui représenté figures 1 et 4 à 9 ;
- la figure 11 représente les opérations de préparation et de pliage pour former le volet d'obturation de la fenêtre ;
- les figures 12 et 13 montrent les opérations de pliage permettant la formation du clapet de fermeture de l'entrée de l'étui ;
- la figure 14 représente la mise en volume de l'étui correspondant au mode de réalisation de la figure 1 ;
- la figure 15 représente, en coupe, le cendrier faisant office d'étui, selon le mode de réalisation de la figure 2 ;
- la figure 16 représente le cendrier correspondant au mode de réalisation des figures 2 et 15, sans le paquet de cigarettes, constituant un cendrier autonome ;
- la figure 17 représente le flan qui permet, après mise en volume, de façonner le cendrier selon le mode de réalisation des figures 2 et 15 et 16 ;
- la figure 18 représente le cendrier en forme d'étui en coupe, selon le mode de réalisation de la figure 3 ;
- la figure 19 représente ce même cendrier correspondant aux figures 3 et 18, utilisé de façon autonome ;
- la figure 20 représente les aménagements sur l'étui et sur le volet d'obturation, permettant le coulissement de ce dernier ;
- la figure 21 représente le flan permettant la confection de ce cendrier-étui selon le mode de réalisation de la figure 3, représenté figures 18 et 19 ;
- la figure 22 représente le volet d'obturation en forme de tiroir coulissant ;
- la figure 23 représente la mise en volume du flan avec le volet d'obturation en forme de tiroir coulissant ;
- la figure 24 représente, schématiquement, selon une coupe parallèle aux faces avant et arrière de l'étui, les butées latérales aménagées sur les côtés internes de l'étui.
- la figure 25 représente un flan en carton ignifugé, lequel flan est muni de deux pattes situées sur les cotés latéraux de la partie formant le dessus du cendrier et/ou étui, ainsi que deux découpes situées sur l'arête de la partie formant le

dessous de l'étui et dans lesquelles viennent s'insérer ces pattes, ainsi que deux parties articulées sur l'extrémité des rabats servant de guide d'introduction du paquet de cigarettes.

5 - La figure 26 représente ces deux pattes venant s'insérer dans les découpes situées sur l'arête des cotés latéraux, articulés sur la partie formant le dessous de l'étui, ainsi que deux parties articulées, situées sur l'extrémité des deux rabats servant de guide d'introduction du paquet de cigarettes et de dispositif anti-extraction, une fois le paquet de cigarettes engagé.

10

- La figure 27 représente, schématiquement, selon une coupe parallèle aux faces avant et arrière de l'étui, les rabats servant de guides d'introduction munis de parties articulées servant de butées anti extraction du paquet de cigarettes, une fois insérer dans ce cendrier et/ou étui.

15

Les figures 1, 2 et 3 montrent un paquet de cigarettes 1 logé dans un étui 2 qui forme comme détaillé plus loin, un cendrier.

Cet étui-cendrier 2, associable à un paquet de cigarettes 1, présente l'avantage de ne pas augmenter le volume extérieur du paquet de cigarettes.

20

Les différents étuis 2 représentés figures 1 à 3, comportent tous, sur leur face avant 3, une fenêtre 4 qui permet, lorsque le paquet de cigarettes 1 est partiellement extrait dudit étui, de donner accès au volume intérieur de cet étui pour y loger les cendres, mégots ou autres.

25

La figure 1 représente un premier mode de réalisation dans lequel la fenêtre 4 est munie d'un volet 5 qui obture l'orifice de ladite fenêtre.

Ce volet d'obturation 5 est représenté en position active d'obturation, figure 1, et il est placé et maintenu dans cette position active, directement par le paquet 1 qui est logé dans l'étui.

30

C'est le retrait du paquet 1 par rapport à l'étui 2 qui permet de libérer le volet d'obturation 5, lequel volet peut alors basculer par simple pression et permettre d'introduire dans l'étui des cendres, mégots ou autres.

Les figures 2 et 3 représentent chacune une variante de réalisation utilisant également, d'une manière générale un volet d'obturation 5. Ce volet d'obturation 5 se présente en fait sous la forme d'un tiroir coulissant 25 et 35 respectivement.

Le tiroir 25 s'étend sous la face avant 3 de l'étui 2 et il est escamotable au moyen d'un passe-doigts 6 aménagé à la partie inférieure de cette face avant, lequel passe-doigts donne accès au dit tiroir pour le faire passer de sa position active d'obturation de la fenêtre 4 comme représenté figure 2 à une position inactive détaillée plus loin figure 15.

L'étui 2 représenté figure 3 comporte lui aussi un volet d'obturation 5 en forme de tiroir coulissant, et ce tiroir coulissant 35 s'étend aussi sous la face avant 3.

Ce tiroir 35 est manipulable au moyen d'un passe-doigts 6, aménagé à l'extrémité supérieure de la face avant 3 pour passer d'une position active d'obturation de la fenêtre 4 comme représenté figure 3, à une position inactive donnant l'accès au volume interne de l'étui 2 lorsque le paquet de cigarettes 1 a été extrait partiellement dudit étui, libérant l'accès à ladite fenêtre comme représenté figure 18.

La figure 4 montre l'étui 2 en coupe dans lequel est disposé un paquet de cigarettes 1. Ce paquet de cigarettes 1 maintient le volet d'obturation 5 dans sa position active d'obturation de la fenêtre 4.

Pour permettre l'utilisation de l'étui 2 comme cendrier, le paquet de cigarettes 2, tel que représenté figure 5, est extrait partiellement de l'étui 2, libérant le volet d'obturation 5 et offrant à l'utilisateur la possibilité de loger cendres, mégots 7 ou autres, dans l'étui lui-même, en particulier dans la chambre 8 de l'étui qui est délimitée par le fond 9, la face arrière 10 et les côtés 11 dudit étui et le fond 12 du paquet de cigarettes 1.

Les cendres, mégots 7 ou autres sont introduits par la fenêtre 4 et tombent dans l'étui 2 et en particulier sur sa face arrière ou dorsale 10.

Dès l'introduction d'un mégot 7 dans la chambre 8 de l'étui, l'utilisateur peut repousser le paquet 1 dans ledit étui, refermant automatiquement le volet d'obturation 5 de façon à stopper immédiatement toute combustion du mégot ou des mégots 7 dans ladite chambre, par étouffement.

Le paquet 1 et son étui-cendrier 2 peuvent être conservés tels quels jusqu'à une nouvelle utilisation.

La chambre 8 de l'étui, comme représenté figure 6, présente ainsi un volume variable, faisant office d'entrepôt pour les déchets de cigarettes ou autres.

La figure 7 montre que l'étui 2 peut aussi être utilisé comme cendrier autonome, après extraction complète du paquet 1, ou indépendamment de toute présence d'un paquet.

5 On retrouve sur cet étui représenté figure 7, la fenêtre 4 aménagée sur la face avant 3, le volet d'obturation 5 qui, comme détaillé plus loin, est articulé au niveau de l'arête 14 supérieure de la fenêtre 4, et en particulier l'arête située du côté de l'entrée 16 de l'étui.

10 Le volet 5 est également représenté en pointillés en position ouverte dans l'étui. On remarque que ce volet 5 comporte une partie interne 15 dont la surface supérieure à celle de l'orifice constituant la fenêtre 4. Cette partie interne 15 constitutive du volet 5, est complétée comme détaillé plus loin, par une surépaisseur en forme de bouchon qui obture véritablement l'orifice de la fenêtre 4.

15 L'entrée 16 de l'étui, lorsque ce dernier forme un cendrier autonome, est obturé au moyen d'un clapet 17. Ce clapet de fermeture 17 est articulé au niveau de l'arête 19 formant l'entrée de l'étui 2, c'est-à-dire au niveau de l'arête qui constitue la partie supérieure de la face arrière 12 dudit étui.

20 Le clapet 17 comporte, latéralement, des languettes latérales 21 qui glissent sur les surfaces latérales internes des côtés 11 de l'étui 2. Ces languettes latérales font office de joint d'étanchéité entre le clapet 17 et les côtés latéraux 11 de l'étui.

25 Ces languettes 21 sont par exemple en forme de triangle avec une arête supérieure 23 qui peut être en contact avec la surface interne de la face supérieure 3 lorsque le clapet 17 est en position active de fermeture et une arête 24 qui peut se confondre avec l'arête 25 des côtés latéraux 11 de l'étui.

Les côtés latéraux 11 comportent, au niveau de leur arête 25, des rabats 26 en forme de triangle également.

Ces rabats 26 recouvrent les languettes 21 et surtout facilitent le guidage du paquet de cigarettes 1 lors de son introduction dans l'étui 2.

30 Ces rabats 26 ont également une forme de triangle épousant l'espace laissé par le clapet 17, comme représenté figure 7.

La figure 8 montre aussi l'étui 2 constituant un cendrier autonome, représenté en coupe. On remarque que le volet d'obturation 5 est en position

inactive, c'est-à-dire ouvert. La fenêtre 4 aménagée dans la face avant 3 permet d'introduire les cendres, mégots ou autres.

Le volet d'obturation 5 est maintenu en position ouverte, coincé au moyen du clapet 17 qui sert normalement à fermer l'entrée 16 de l'étui.

5 La figure 9 montre l'étui 2 faisant office de cendrier, contenant quelques mégots 7.

Le volet d'obturation 5 est représenté en position active de fermeture de la fenêtre 4. Ce volet 5 est sollicité élastiquement vers sa position active de fermeture au moyen du clapet 17 qui, lui-même est façonné de telle façon qu'il a
10 une tendance naturelle à revenir élastiquement en position active de fermeture de l'entrée 16 de l'étui.

Ce clapet 17 peut également être sollicité en permanence par un moyen complémentaire comme par exemple un ressort spirale 30 comme représenté figure 9. Ce ressort spirale 30 est interposé entre le clapet 17 et la face arrière
15 de l'étui.

La figure 10 représente un flan réalisé par exemple en matériau du genre carton ignifugé pour la confection de l'étui 2 tel que représenté figure 1 et figures 4 à 9.

On retrouve sur ce flan, une partie constituant la face avant 3, le fond 9 qui
20 est interposé entre cette face avant et la partie formant la face arrière 10.

Dans le prolongement de la face arrière 10, à l'opposé du fond 9, on trouve le clapet 17 muni, latéralement, de ses languettes 21.

Le clapet 17 est lié à la face arrière 10 par l'arête 19 qui forme articulation. On remarque, partant des extrémités de cette arête 19 et s'étendant dans la partie
25 arrière 10, deux petites entailles 31 qui accentuent l'effet ressort de ladite articulation 19, pour le clapet 17.

Toujours figure 10, on retrouve les rabats 26 aménagés sur les côtés latéraux de l'étui en particulier sur les parties 32 formant l'extérieur desdits côtés.

La face avant 3 comporte la fenêtre 4, laquelle fenêtre peut être
30 partiellement découpée comme représenté figure 10, conservant une portion 33 utilisable pour confectionner le volet d'obturation 5. Cette portion 33 découpée dans la face avant 3 est maintenue par une ligne de pliage 4, formant en quelque sorte le bouchon obturateur de la fenêtre 4.

La face avant 3 se prolonge, à l'opposé du fond 9, par une portion 36 constituée de deux portions : une portion 37 liée directement à la face avant 3 par une arête 40, et une portion 15 dans le prolongement, liée à ladite portion 37 par une articulation 44 qui forme comme indiqué auparavant, l'articulation 14 du volet 5 sur la face avant 3.

Toujours figure 10, on remarque, de part et d'autre de la face avant 3, des parties latérales 45 destinées à former les côtés latéraux internes de l'étui.

Ces parties latérales sont munies à leur extrémité, de rabats 46 positionnés de façon à se replier sur le fond 9.

Ces parties latérales internes 45 comportent des découpes 47 qui sont situées au niveau du rebord supérieur 14 de la fenêtre 4. Ces découpes 47 forment des butées qui permettent comme représenté figure 24, d'éviter l'extraction totale du paquet de cigarettes 1. En effet, ces butées 47 coopèrent avec le fond du paquet de cigarettes 1, évitant une extraction intempestive du paquet par rapport à l'étui 2.

Ces découpes en forme de butées 47 sont liées aux côtés latéraux internes 45 par une ligne de pliage 48 qui tend à les maintenir élastiquement en position active de retenue du paquet de cigarettes 1.

Le flan est découpé dans un matériau ininflammable. Les surfaces externes peuvent comporter des inscriptions publicitaires ou autres. Les surfaces internes peuvent être recouvertes en totalité ou en partie d'un matériau incombustible et/ou isolant.

Le montage de l'étui est représenté figures 11 à 14. Ce montage s'effectue tout d'abord par un pliage de la partie 37 autour de son arête 40 et collage de cette partie 37 sur la surface interne de la face avant 3. La portion 15 située dans le prolongement de la partie 37, est collée sur la partie 33 de façon à former le volet d'obturation 5.

La partie 33 peut également être totalement découpée, formant bouchon, et être collée sur la portion 15, ou être remplacée par tout autre type de bouchon, collé sur ladite portion 15.

L'articulation 14 du volet 5 par rapport à la face avant 3 est constituée soit par la ligne de liaison 44 entre les parties 37 et 15, soit par la combinaison de cette ligne 44 et de la ligne 34 de liaison entre la partie 33 et la face avant 3.

Ce premier aménagement est représenté figure 11, avec la partie 33 collée sur la portion 15 de façon à former le volet 5 qui permet de réaliser l'obturation de la fenêtre 4.

Les figures 12 et 13 montrent la mise en place du clapet 17 entre les parois 11 et de ses languettes 21 repliées entre lesdites parois latérales. Elles montrent également le pliage des rabats 26 à l'intérieur de l'étui.

Toujours sur ces figures 12 et 13, on remarque que le volet d'obturation 5 se positionne entre les côtés latéraux internes 45. La surface de ce volet d'obturation 5 et en particulier de sa portion 15 est supérieure à la surface de l'orifice constituant la fenêtre 4.

Les rabats 46, situés dans le prolongement des côtés internes 45, sont repliés pour se positionner sur le fond 9 comme représenté figures 12 et 13.

La figure 14 montre la mise en volume de l'étui, montrant les différentes parties détaillées auparavant.

La figure 15 représente, en coupe, une variante d'un étui-cendrier 2 correspondant au mode de réalisation de la figure 2.

Cet étui 2 permet d'accueillir un paquet de cigarettes 1. Il comporte sur sa face avant 3 une fenêtre 4 permettant l'accès au volume interne 8 de l'étui. La particularité réside dans les moyens d'obturation de cette fenêtre 4, lesquels moyens sont constitués d'un volet 5 en forme de tiroir 25.

Ce tiroir 25 apparaît sur le flan détaillé figure 17. Ce tiroir 25 est constitué d'une partie du flan qui se situe dans le prolongement du fond 9, lequel fond est attaché par une ligne de pliage 50 à la face arrière 10.

Ce tiroir 25 comporte lui aussi une fenêtre 51 qui, en position normale comme représenté figure 16, est décalée par rapport à la fenêtre 4 disposée sur la face avant 3.

Cette fenêtre 51 se place en correspondance avec la fenêtre 4 par déplacement du tiroir 25, lequel tiroir est accessible à l'opérateur au moyen du passe-doigts 6. Le tiroir coulisse sous la face avant 3, d'un mouvement qui le déplace vers le fond de l'étui.

Le fond 9 est articulé sur la face arrière 10 autour de l'arête 50 et le tiroir 15 formant le volet d'obturation est lié au dit fond 9 par l'arête 52.

Comme représenté figure 15, en position inactive d'obturation, le tiroir 15 est en saillie au-delà du fond de l'étui, libérant la fenêtre 4 en plaçant sa propre fenêtre 51 en vis-à-vis.

Le fond proprement dit de l'étui est constitué de deux rabats 46' qui s'étendent dans le prolongement des côtés latéraux 11, comme représenté figure 17. Ces deux rabats 46' se replient à l'intérieur de l'étui, devant le fond 9.

Cet étui 2 est utilisable comme représenté figure 15 avec un paquet de cigarettes 1. Il est également utilisable en tant que cendrier hermétique et autonome comme représenté figure 16 avec tous les attributs du cendrier détaillés auparavant figure 7.

Cet étui-cendrier peut être obtenu à partir du flan représenté figure 17. Ce flan comprend la face arrière 10 qui comporte, de part et d'autre les côtés latéraux 11 et dans le prolongement de l'un de ces côtés latéraux 11, la face avant 3 munie de sa fenêtre 4.

La partie arrière 10 comporte le fond 9, d'un côté et de l'autre côté, à l'opposé dudit fond 9, le clapet 17 qui sert à fermer l'ouverture de l'étui.

Au-delà du fond 9, comme détaillé auparavant, on trouve le tiroir 25.

Toujours figure 17, on remarque une partie 53 destinée à se rabattre sur la surface interne de la face avant 3, jusqu'à la fenêtre 4. Cette partie interne 53 et la face avant 3 enveloppent le tiroir 25 et lui servent de guide, en particulier pour son extrémité 55 et le reste du pourtour de la fenêtre 51.

La face avant 3 comporte, à l'opposé du côté latéral 11, un côté repéré 11' qui se positionne à l'intérieur de l'étui, collé par exemple sur la face interne de l'autre côté 11.

La figure 18 représente en coupe, l'étui 2 selon le mode de réalisation représenté figure 3.

Cet étui accueille un paquet de cigarettes 1 qui est partiellement extrait, découvrant la fenêtre 4 pour permettre l'introduction de cendres, mégots 7 ou autres.

Cet étui 2 comporte un volet d'obturation 5 qui se présente là encore sous la forme d'un tiroir 35 qui coulisse sous la face avant 3, entre le paquet 1 et la surface interne de cette face avant.

La face avant 3 comporte au niveau de l'entrée de l'étui, un passe-doigts 6 qui permet à l'opérateur de déplacer le tiroir 35 de sa position active comme représenté figure 19 à une position inactive comme représenté figure 18.

5 Figure 19, l'étui 2 est représenté comme cendrier autonome c'est-à-dire sans le paquet de cigarettes 1. Ce cendrier forme une boîte fermée grâce à son clapet 17 qui a été détaillé auparavant en liaison avec les autres modes de réalisation.

10 L'étui 2 de ce mode de réalisation correspondant à la figure 3 et aux figures 18 à 23, comprend deux parties : l'étui proprement dit obtenu à partir d'un flan comme représenté figure 21 et le volet d'obturation 5 en forme de tiroir 35 obtenu à partir d'un flan représenté figure 22.

15 Ce volet d'obturation 5 ou tiroir, est constitué d'une feuille 56 dont les dimensions en largeur correspondent aux dimensions internes de l'étui. Cette feuille 56 comporte une fenêtre 57 dont les dimensions correspondent à celles de la fenêtre 4. On remarque, de part et d'autre de la fenêtre 57, des rabats 59 qui s'étendent sur une portion de la longueur des bordures de la feuille 56, la moitié environ.

20 Le flan constituant l'étui proprement dit, représenté figure 21, comprend la partie constituant la face avant 3 munie de la fenêtre 4, laquelle face avant 3 est prolongée par le fond 9, lequel fond est lui-même prolongé par la partie constituant la face arrière 10 et cette face arrière se prolonge à l'opposé du fond 9 par le clapet de fermeture 17.

25 La face avant 3 est bordée de côtés latéraux 45' qui à l'inverse des côtés 45 représentés figure 10, constituent les côtés latéraux externes de l'étui. Ces côtés 45' se prolongent, au niveau du fond 9, par des rabats 46 qui viennent en doublage du fond 9, faisant également étanchéité au niveau des angles dudit fond de l'étui.

La face arrière 10 est également bordée latéralement par des côtés latéraux 32' qui constituent les côtés latéraux internes.

30 Ces côtés latéraux coopèrent avec le tiroir 35. Ils comportent chacun des rainures 60 qui permettent de guider le tiroir 35. Comme représenté figure 21 de façon simplifiée, le tiroir 35 coulisse, guidé sur le fond des rainures 60, au moyen de ses rabats 59 qui s'étendent à l'extérieur des côtés 32'.

L'extrémité avant au moins des rainures 60 comporte, du côté de l'entrée 16 de l'étui, des butées 61 qui permettent de limiter la course du tiroir 35 et d'éviter ainsi son extraction intempestive.

La figure 23 montre l'opération de mise en volume de l'étui. Le tiroir 35 est positionné sur les côtés latéraux internes 32'. Sa fenêtre 57 se situe vers le fond de l'étui ; dans cette position, le tiroir 35 est en position inactive c'est-à-dire qu'il obture la fenêtre 4 de la face avant de l'étui.

Le clapet 17 ferme l'entrée de l'étui. Ce clapet 17 s'étend sous le tiroir 35.

Le fond 9 est doublé par les rabats 46 situés aux extrémités des côtés 45'.

Les rabats 26 sont disposés à l'extrémité des côtés 45', au niveau de l'entrée de l'étui.

Ces rabats 26 se replient sur les côtés internes 32' et en particulier sur les languettes 21 du clapet 17.

Les côtés 32' comportent également les découpes 47 formant les butées anti extraction qui coopèrent avec le fond 12 du paquet de cigarettes comme représenté figure 24. Ces butées 47 se situent à l'intérieur de l'étui et se maintiennent élastiquement en saillie à l'intérieur.

La figure 25 représente un flan réalisé par exemple en matériau du genre carton ignifugé ou revêtu d'aluminium.

On trouve sur ce flan, une partie constituant la face avant 3, le fond 9 qui est interposé entre cette face et la partie formant la face arrière 10.

Dans le prolongement de la face arrière 10, à l'opposé du fond 9, on trouve le clapet 17 muni, latéralement, de ses deux languettes 21.

Le clapet 17 est lié à la face arrière 10 par l'arête 19 qui forme articulation.

Toujours figure 25, on retrouve les rabats 26 aménagés sur les cotés latéraux de l'étui en particulier sur les parties 45 formant l'extérieur desdits cotés.

Les rabats 26 comportent à leurs extrémités une partie 71 de forme triangulaire par exemple. Ces parties 71 sont articulées sur les rabats 26 par l'arête 72. Ces parties 71 ou butées anti extraction coopèrent avec le fond 12 du paquet de cigarettes comme représenté figure 27.

Ces parties 71 ou butées évitent l'extraction totale du paquet de cigarettes

En effet, ces parties 71 coopèrent avec le fond du paquet de cigarettes 1, évitant une extraction intempestive du paquet par rapport à l'étui, lorsque celui ci est associé au cendrier et/ou étui.

5 La face avant 3 comporte la fenêtre 4, laquelle fenêtre peut être partiellement découpée comme représenté pour exemple figure 10 et 11, conservant une portion 33 utilisable pour confectionner le volet d'obturation 5. Cette portion 33 découpée dans la face avant 3 est maintenue par une ligne de pliage 4, formant en quelque sorte le bouchon obturateur de la fenêtre 4.

10 La face avant 3 se prolonge, à l'opposé du fond 9, par une portion 36 constituée de deux portions : une portion 37 liée directement à la face avant 3 par une arête 40, et une portion 15 dans le prolongement, liée à ladite portion 37 par une articulation 44 qui forme comme indiqué auparavant, l'articulation 14 du volet 5 sur la face 3 (voir figure 11).

15 Toujours figure 25, on remarque, de part et d'autre de la face avant 3, des parties latérales 45 destinées à former les côtés latéraux internes de l'étui.

On trouve sur l'extrémité de ces cotés latéraux 45, deux pattes 73 articulées sur les cotés latéraux 45 par l'arête 74, lesquelles pattes viennent s'insérer dans les découpes 75 situées sur l'arête des cotés latéraux (32), articulés sur la partie 10 formant le dessous de l'étui.

20 Ces parties latérales sont munies à leur extrémité, de rabats 46 positionnés de façon à se replier sur le fond 9.

25 Le flan est découpé dans un matériau ininflammable. Les surfaces externes peuvent comporter des inscriptions publicitaires ou autres. Les surfaces internes peuvent être recouvertes en totalité ou en partie d'un matériau incombustible et/ou isolant.

- La figure 26 représente ces deux pattes 73 venant s'insérer dans les découpes 75 situées sur l'arête des cotés latéraux 32, articulés sur la partie 10 formant le dessous de l'étui, ainsi que deux parties articulées 71, situées sur l'extrémité des deux rabats 26 servant de guide d'introduction du paquet de cigarettes, sachant que les parties 71 servent de dispositif anti-extraction, une fois
30 le paquet de cigarettes engagé.

La figure 27 représente Les rabats 26 comportent à leurs extrémités une partie 71 de forme triangulaire par exemple, articulée sur les rabats 26. Ces parties 71 ou butées anti extraction coopèrent avec le fond 12 du paquet de cigarettes comme représenté figure 27.

5 Ces parties 71 ou butées évitent l'extraction totale du paquet de cigarettes 1.

En effet, ces parties 71 coopèrent avec le fond du paquet de cigarettes 1, évitant une extraction intempestive du paquet par rapport à l'étui, lorsque celui ci est associé au cendrier et/ou étui.

10 Le contour de la fenêtre 4 a été représenté avec une forme rectangulaire sur la face avant 3 ; ce contour peut adopter d'autres formes : carrée, ovale, circulaire ou même dentelée partiellement ou totalement.

Par ailleurs, les surfaces des différents flans, destinées à être collées, peuvent comporter un aménagement du type auto-collant de façon à permettre à
15 l'utilisateur de réaliser lui-même le montage de l'étui.

Pour réduire le volume de cet étui-cendrier, aussi bien pour son conditionnement que son transport, les côtés latéraux 11 et le fond 9 peuvent comporter un aménagement du type soufflet qui permet de réduire son volume.

De même pour réduire le volume de ce cendrier-étui, aussi bien pour son
20 conditionnement que son transport, la partie formant le fond 9 peut comporter un aménagement permettant une mise en forme automatique du fond.

Selon une autre disposition de l'invention non représentée, la partie formant le fond 9 de l'étui et/ou cendrier peut être escamotable, de sorte que l'on puisse
25 vider ce cendrier. Sachant que ce clapet peut-être sollicité élastiquement vers sa position normale d'obturation du fond.

- REVENDICATIONS -

1.- Cendrier hermétique et autonome, associable à un paquet de cigarettes, caractérisé en ce qu'il se présente sous la forme d'un étui pour paquet de cigarettes (2), dont la chambre (8), servant d'entrepôt pour les cendres et/ou mégots ou autres, est accessible :

- Soit au moyen d'un clapet (17) aménagé au niveau de l'entrée de l'étui et/ou cendrier.
- soit au moyen d'une fenêtre (4) aménagée dans l'une des faces dudit étui et/ou cendrier ; laquelle fenêtre est positionnée à distance du fond (9) dudit étui et/ou cendrier, délimitant la capacité d'accueil de ladite chambre (8).
- soit par déplacement dudit paquet de cigarettes, dans la mesure où il est associé au cendrier et/ou étui, auquel cas ladite chambre peut présenter un volume variable délimité par la partie formant le fond dudit étui et le fond (12) du paquet de cigarettes.

2.- Cendrier selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un clapet (17) disposé du côté de l'entrée (16) de l'étui, lequel clapet est articulé sur l'arête (19) de la face (10) de l'étui qui est opposée à celle comportant ladite fenêtre (4), lequel clapet s'escamote automatiquement lors de la mise en place du paquet de cigarettes dans l'étui et il est muni de moyens qui lui permettent de reprendre automatiquement et élastiquement sa position d'obturation de ladite entrée (16) de l'étui de façon à fermer ce dernier lorsqu'il est utilisé en tant que cendrier autonome.

3.- Cendrier selon la revendication 2, caractérisé en ce que le clapet (17) de fermeture de l'entrée (16) de l'étui comporte des languettes latérales (21), qui font office de joint d'étanchéité, coopérant avec les faces internes des côtés latéraux dudit étui et/ou cendrier.

4.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce qu'il comporte, sur ses côtés latéraux, au niveau de son entrée (16), des rabats (26), faisant étanchéité et qui repliés vers l'intérieur, servent de guides pour l'introduction du paquet de cigarettes (1) dans ledit étui et/ou cendrier.

5.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les moyens de rappel élastiques du clapet (17) sont constitués d'un ressort à spirale (30) interposé entre ledit clapet et la face (10) sur laquelle est articulé ledit clapet.

6.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la fenêtre (4) est normalement obturée au moyen d'un volet disposé sous la face (3) munie de ladite fenêtre, lequel volet est positionné dans le volume interne de l'étui et sa surface est supérieure à celle de l'orifice formant ladite
5 fenêtre (4).

7.- Cendrier selon la revendication 6, caractérisé en ce que le volet d'obturation (5) est articulé sur l'une des arêtes de la fenêtre (4), et en particulier sur l'arête (14) située du côté de l'entrée (16) de l'étui, lequel volet est sollicité élastiquement vers sa position normale d'obturation de ladite fenêtre, et il
10 comporte une surépaisseur formant une sorte de bouchon, disposée sur sa partie externe, ayant les dimensions de l'orifice de la fenêtre, lequel volet est placé en position active d'obturation par le paquet de cigarettes lui-même ou par le clapet (17) permettant la fermeture automatique de l'étui après retrait complet du paquet de cigarettes.

8.- Cendrier selon la revendication 6, caractérisé en ce que le volet d'obturation (5) se présente sous la forme d'un tiroir (25, 35), qui est guidé à coulissement sous la face (3) munie de la fenêtre (4), laquelle face comporte un
15 passe-doigts (6) qui permet de déplacer ledit tiroir d'une position active d'obturation de ladite fenêtre (4) à une position inactive et inversement.

9.- Cendrier selon la revendication 8, caractérisé en ce que le tiroir coulissant (35) comporte, latéralement, des rabats (59) coopérant avec des rainures (60) aménagées dans les parties internes des côtés (32') de l'étui, lesquels rabats évitent l'extraction totale dudit tiroir (35), coopérant avec des
20 butées (61) aménagées à l'extrémité desdites rainures (60).

10.- Cendrier selon la revendication 6, caractérisé en ce que le volet d'obturation (25) est associé à la paroi externe formant le fond (9) de l'étui, lequel fond est monté pivotant sur l'extrémité de la face (10) de l'étui qui est opposée à la
25 face (3) comportant la fenêtre (4).

11.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que les côtés internes de l'étui, entre la face (3) comportant la fenêtre (4) et la face opposée (10) à cette dernière, comporte des découpes (47) formant butées et disposées au niveau de l'arête supérieure (14) de la fenêtre (4), lesquelles butées coopèrent avec le fond du paquet de cigarettes pour former un dispositif
30 anti extraction pour ce dernier par rapport au dit étui.

12.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il est façonné à partir d'un flan en matériau approprié, lequel flan comprend principalement :-une partie formant la face arrière (10) ou dorsale de l'étui et-une partie formant la face avant (3) munie de la fenêtre (4), -des cotés latéraux (11) et un fond (9).

13.- Cendrier selon la revendication 12 et selon le mode de réalisation détaillé à la revendication 7, caractérisé en ce que la partie du flan formant face arrière (10) comporte, d'un côté, le fond (9) et dans le prolongement dudit fond, la partie formant la face (3) munie de la fenêtre (4), et cette partie formant la face arrière (10) comporte, de l'autre côté, à l'opposé dudit fond, le clapet (17), laquelle partie formant face avant (3) se prolonge, à l'opposé dudit fond (9), par une partie (36) qui comprend une première portion (37) destinée à être repliée et collée sur la surface interne de ladite face avant (3) et une partie extrême (15) qui constitue le volet d'obturation (5) proprement dit.

14.- Cendrier selon la revendication 12 et selon le mode de réalisation détaillé à la revendication 9, caractérisé en ce qu'il est façonné à partir d'un flan formant l'étui proprement dit et d'un flan complémentaire formant le tiroir coulissant (35), lequel flan formant étui comprend une partie formant la face arrière (10), prolongée d'un côté par le fond (9), lequel fond est lui-même prolongé par la face avant (3) comportant la fenêtre (4), et ladite face arrière (10) comporte, à l'opposé dudit fond (9), un prolongement constituant le clapet (17), la face arrière (10) et la face avant (3) comportent en plus des rabats formant les cotés latéraux et en particulier des rabats (45') pour la face avant (3) et des rabats internes (32') pour la face arrière (10), ces derniers rabats (32') comportant des rainures (60) servant au guidage dudit tiroir coulissant (35), lequel tiroir coulissant comporte lui-même une fenêtre (57) et, de part et d'autre, des rabats (59) qui permettent son guidage par rapport auxdites rainures (60) desdits rabats internes (32'), lesquels rabats (59) servent de limiteur de course, coopérant avec des tenons (61) situés aux extrémités desdites rainures pour éviter l'extraction totale du tiroir.

15.- Cendrier selon la revendication 12 et selon le mode de réalisation détaillé à la revendication 10, caractérisé en ce que le flan comprend une partie formant la face arrière (10) reliée à la partie formant la face avant (3) munie de la fenêtre (4) au moyen de l'un des cotés latéraux (11) de l'étui, ladite partie formant

face arrière est prolongée, parallèlement à la face avant, et du côté de la fenêtre (4), par le fond (9) de l'étui et par le volet d'obturation (5) en forme de tiroir coulissant (25), laquelle face arrière (10) comporte également un second côté latéral (11) et les deux côtés (11) se prolongent, du côté du tiroir (25), par des rabats (46') qui constituent après la mise en volume, le véritable fond dudit étui, à l'intérieur de ce dernier.

16 - Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 15 caractérisé en ce que la partie formant le dessous des cendriers et/ou étui présente sur ses côtés latéraux, au niveau de son articulation avec le volet d'obturation d'entrée de l'étui (19), 2 petites entailles (31) contribuant à augmenter l'effet de ressort dudit clapet d'obturation (17) disposé du côté de l'entrée de l'étui et dans lequel s'engage le paquet de cigarettes.

17.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, caractérisé en ce qu'il comporte des parties collées entre elles lors de la mise en volume de l'étui, lesquelles parties peuvent être constituées de zones autocollantes permettant à l'utilisateur de monter lui-même directement ledit étui.

18.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, caractérisé en ce que la fenêtre comporte un contour de forme rectangulaire, ou ronde ou carrée, ou un contour dentelé ou autre, facilitant pour l'utilisateur, l'introduction des cendres, mégots et autres résidus.

19.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, caractérisé en ce qu'il comporte, au niveau de ses côtés latéraux (11) et du fond (9), un pliage façon soufflet permettant aussi bien pour son conditionnement que pour son transport, de le rétracter.

30

20.- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, caractérisé en ce qu'il comporte au niveau de ses cotés latéraux (11) et du fond (9), un pliage façon soufflet permettant aussi bien pour son conditionnement que pour son transport, de le rétracter.

5

21- Cendrier selon l'une quelconque revendications de 1 à 17, caractérisé en ce qu'il comporte des rabats (26) servant de guide d'introduction, lesquels rabats comportent une partie ou butée (71), articulée sur la partie (26), de forme triangulaire pour exemple, lesquelles butées coopèrent avec le fond du paquet de cigarettes pour former un dispositif anti extraction pour ce dernier par rapport audit étui et/ou cendrier, une fois le paquet de cigarettes associé ou insérer dans le cendrier et/ou étui.

10

22- Cendrier selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, caractérisé en ce qu'il comporte, selon ce mode de réalisation ou de montage dudit cendrier, deux pattes (73) venant s'insérer dans les découpes (75) situées sur l'arête des cotés latéraux (32), articulés sur la partie (10) formant le dessous de l'étui.

15

20

25

1/9

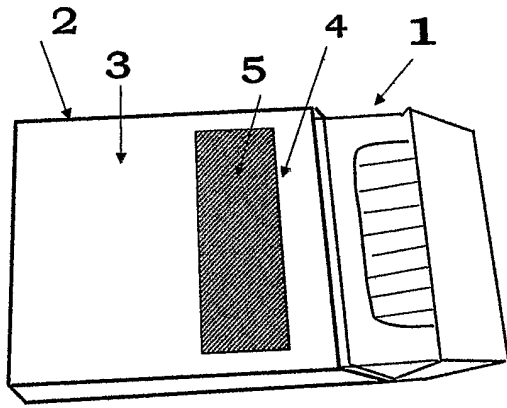


fig 1

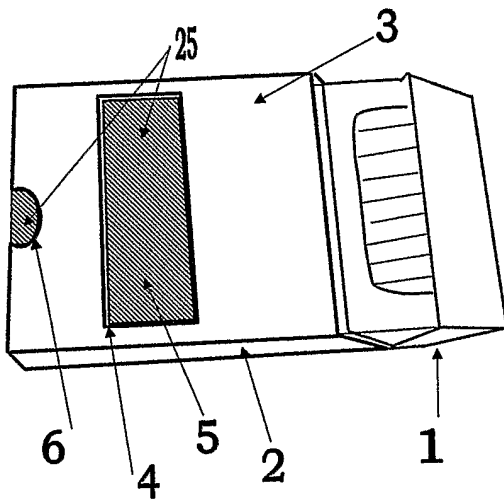


Fig 2

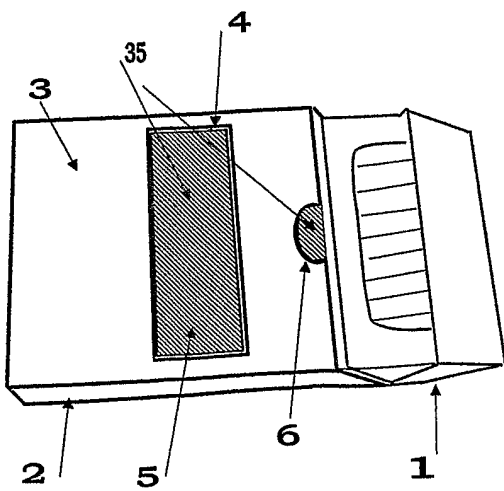


fig 3

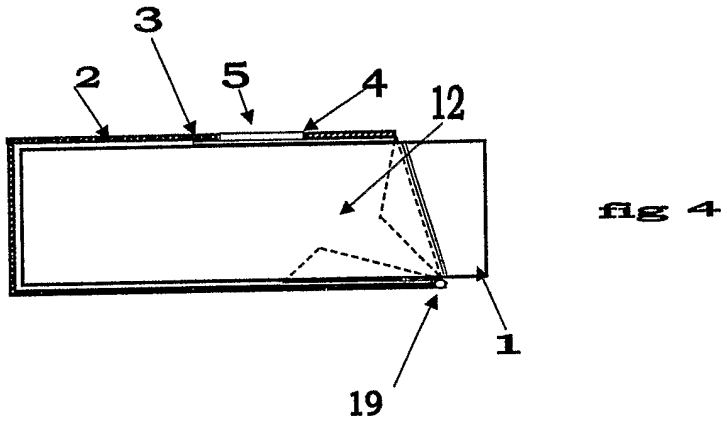


fig 4

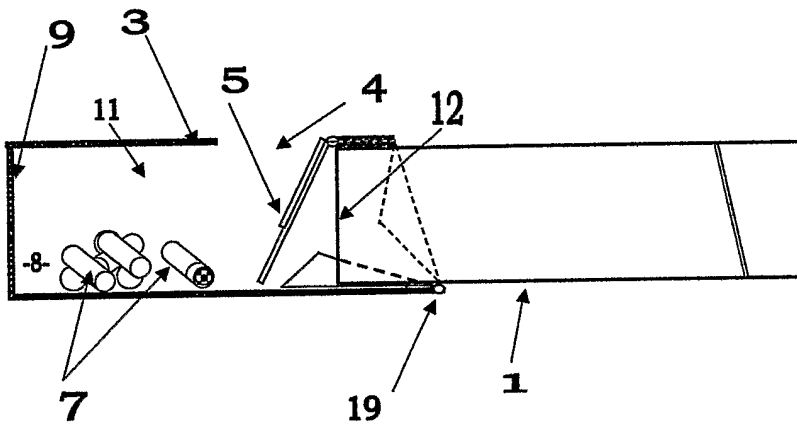


fig 5

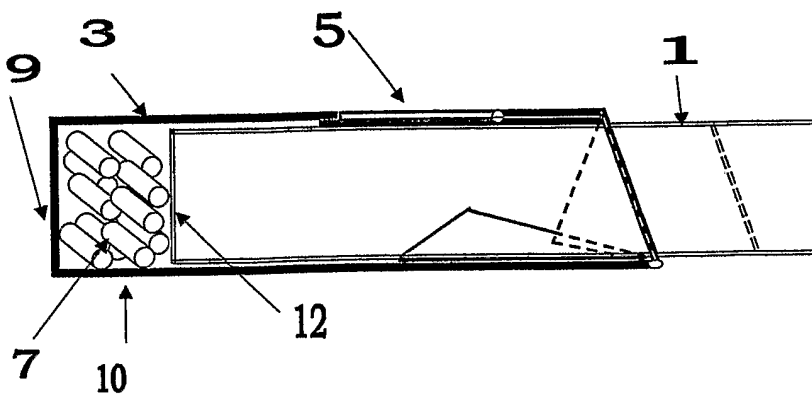


fig 6

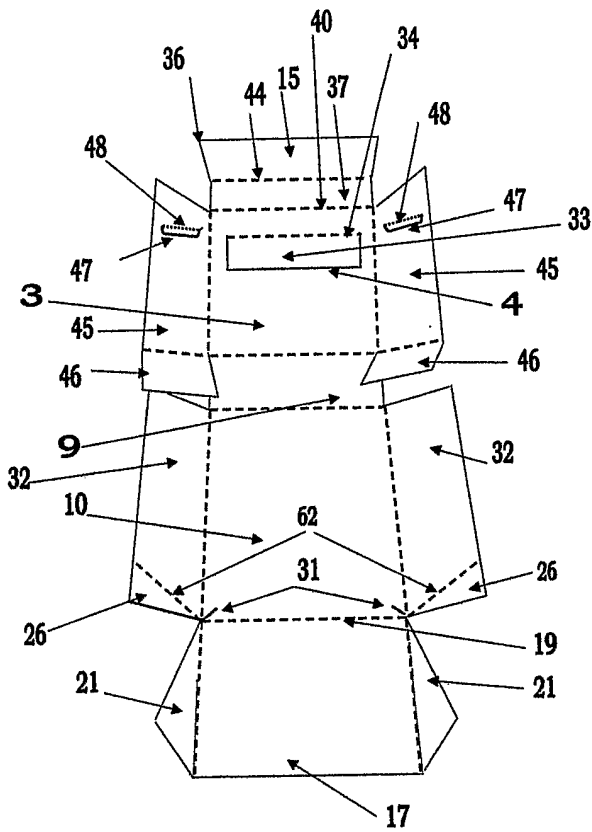


fig 10

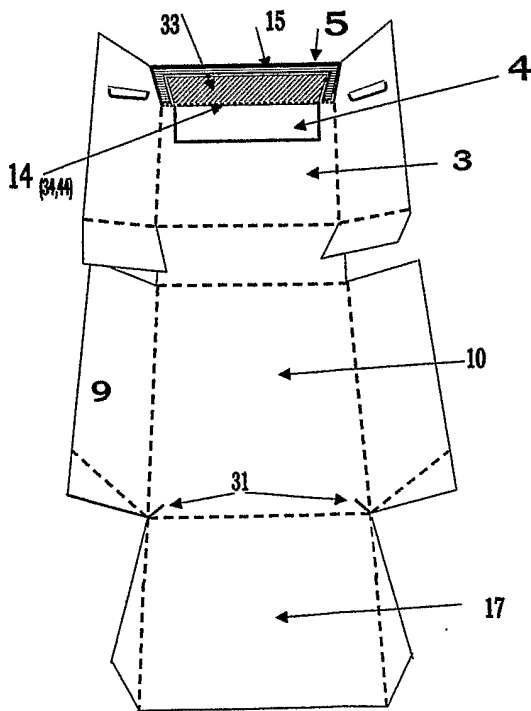


fig 11

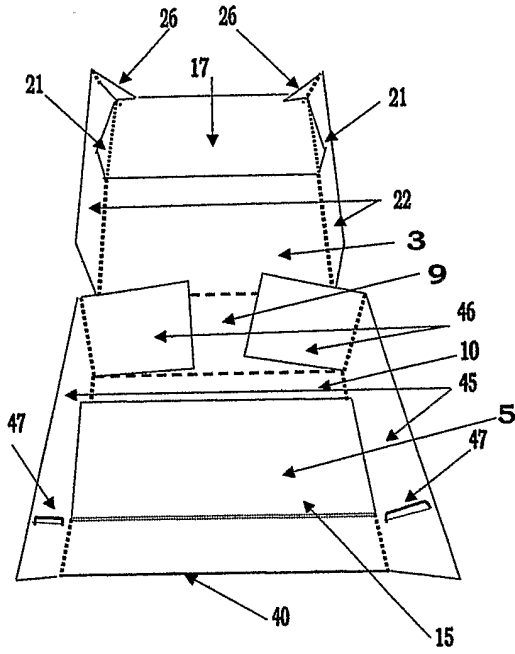


fig 12

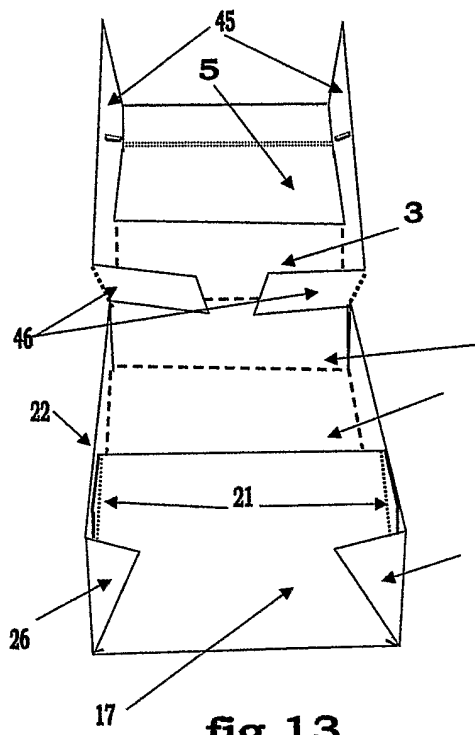


fig 13

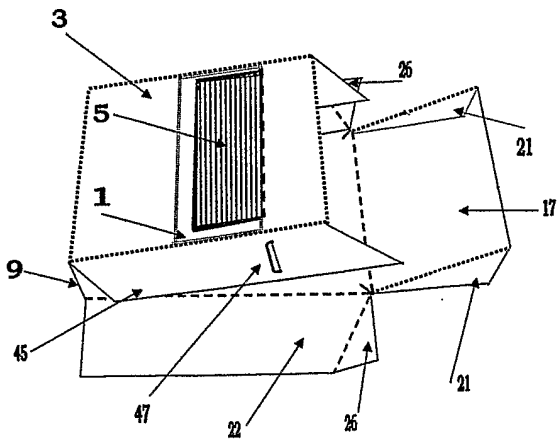


fig 14

6/9

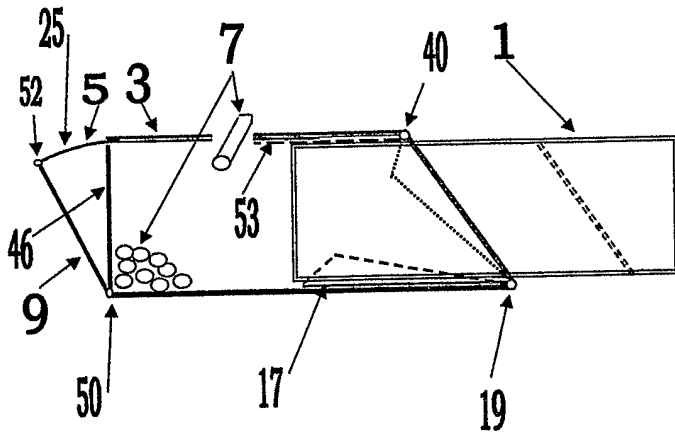


fig 15

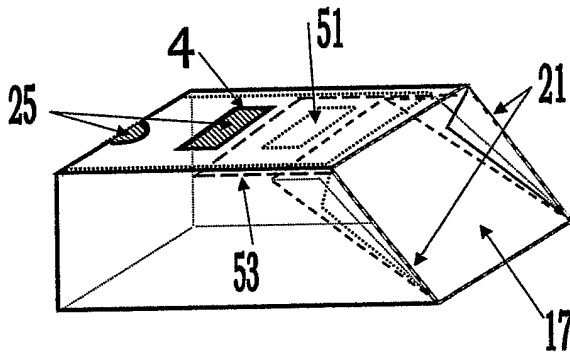


fig 16

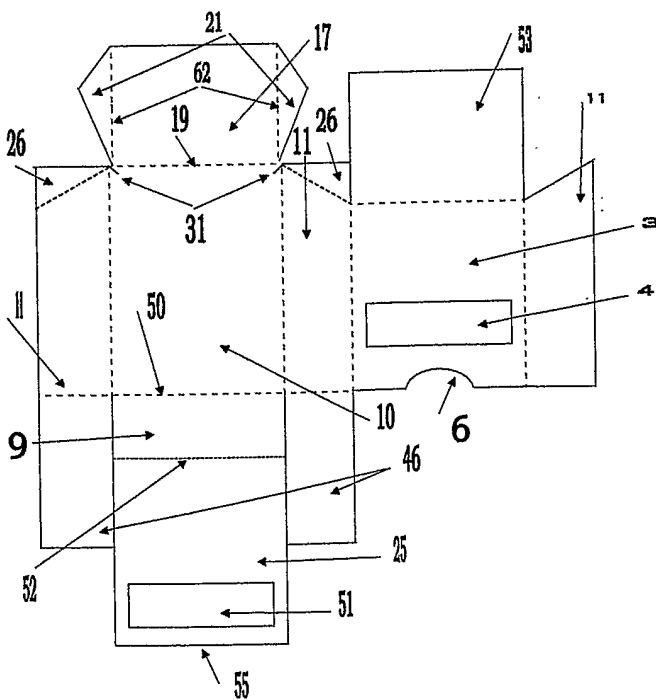


fig 17

7/9

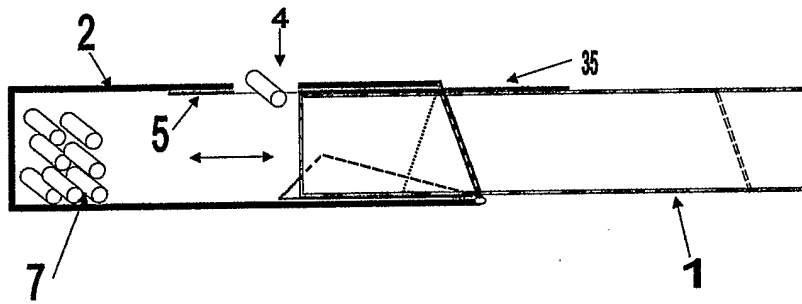


fig 18

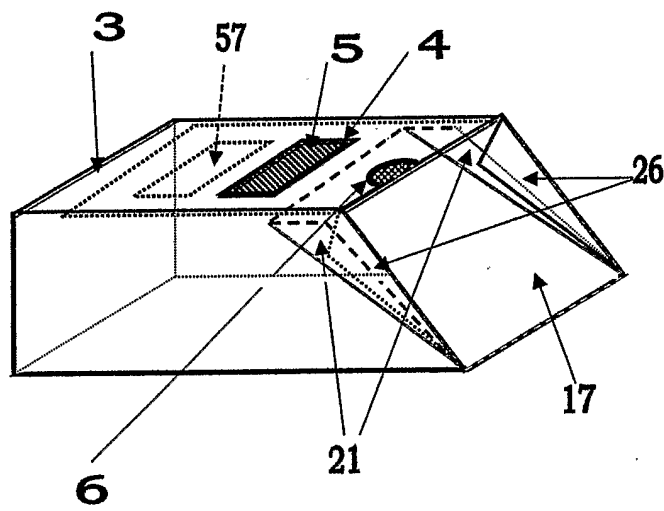


fig 19

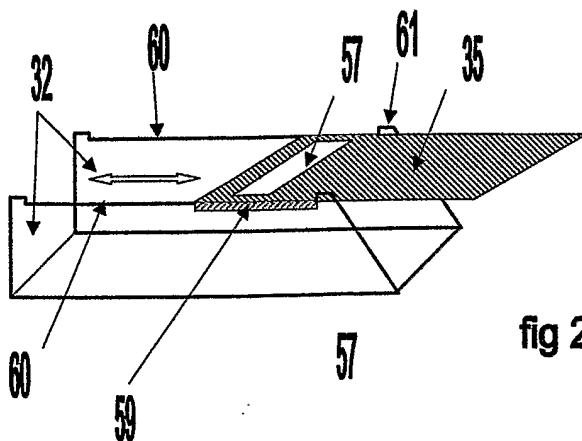


fig 20

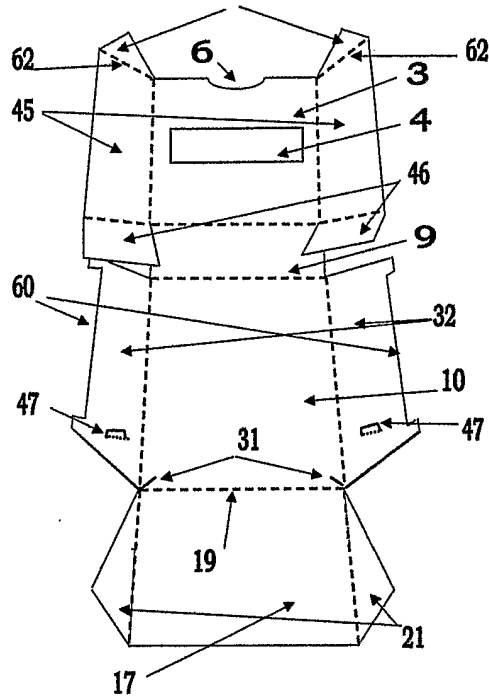


fig 21

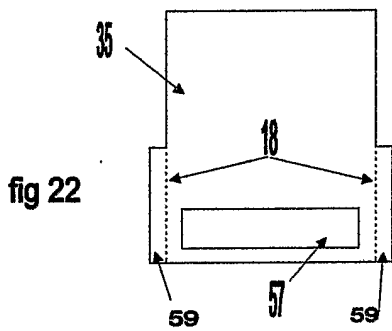


fig 22

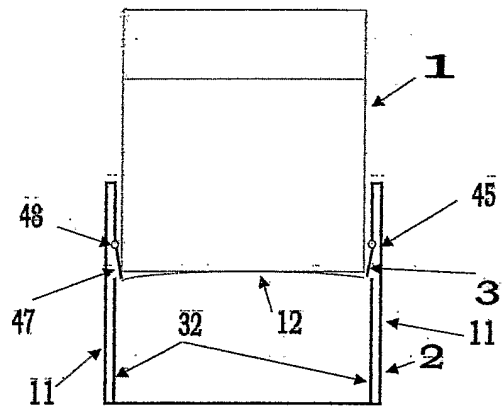


fig 24

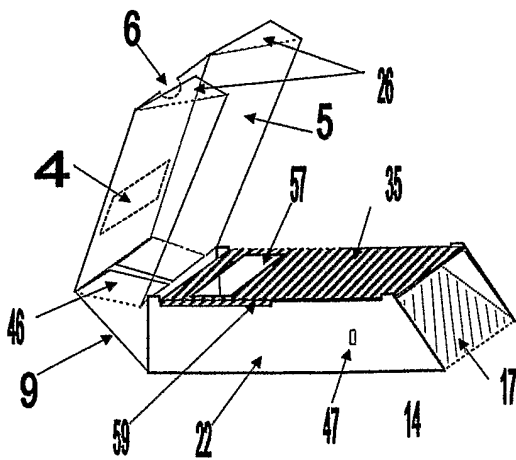


fig 23

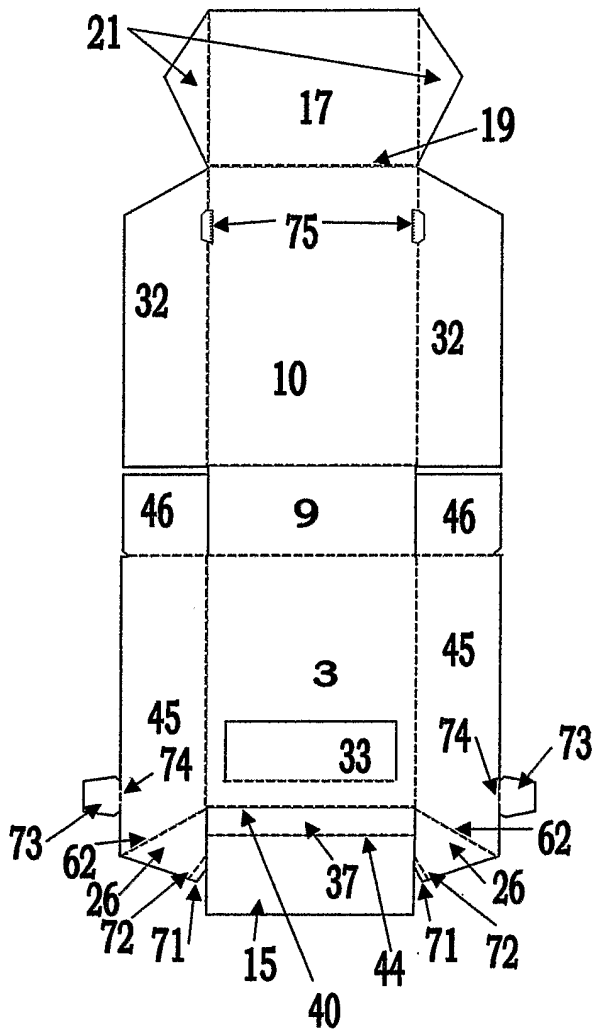


fig 25

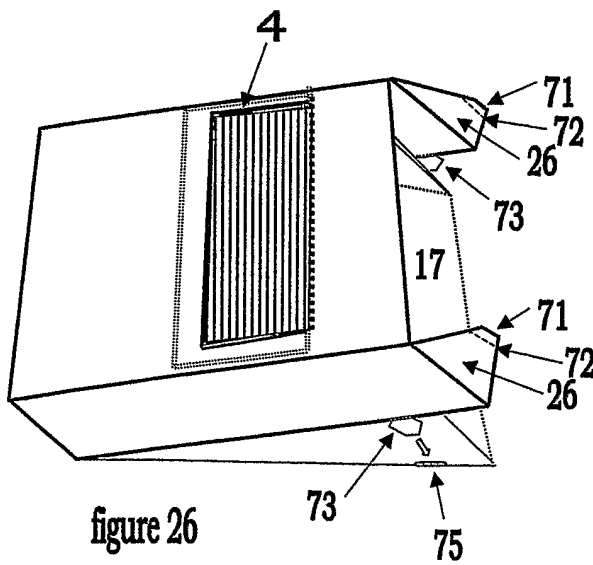


figure 26

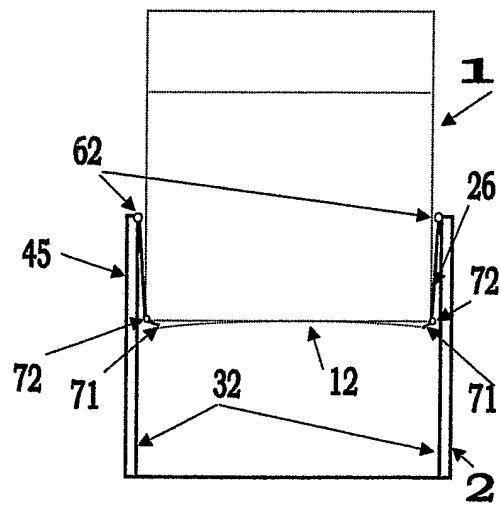


fig 27

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Intern: Application No

PCT/FR 03/00268

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
 IPC 7 A24F15/18 A24F19/00

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
 IPC 7 A24F B65D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

WPI Data, PAJ, EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	DE 297 16 520 U (TOMEČ) 6 November 1997 (1997-11-06) the whole document	1, 6, 18
A	DE 75 10 528 U (KÖRNER) the whole document	1
A	US 3 018 878 A (WATKINS) 30 January 1962 (1962-01-30) the whole document	1, 6, 10, 12
A	US 3 143 116 A (GEDEON) 4 August 1964 (1964-08-04) the whole document	1, 6, 8
A	DE 298 08 473 U (KAMAL) 1 October 1998 (1998-10-01) the whole document	1, 6
	-/--	

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

* Special categories of cited documents:

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *&* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

17 June 2003

Date of mailing of the international search report

25/06/2003

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Riegel, R

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Inter: pplication No

PCI/FR J3/00268

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 0 350 739 A (SATTLER) 17 January 1990 (1990-01-17) the whole document -----	1,6
A	WO 00 45654 A (GARCIA) 10 August 2000 (2000-08-10) the whole document -----	1,12
A	DE 94 14 226 U (BERNSTEIN) 5 January 1995 (1995-01-05) the whole document -----	1
A	DE 298 05 121 U (BERNSTEIN) 20 May 1998 (1998-05-20) the whole document -----	1
A	US 5 899 326 A (BENHAMOU) 4 May 1999 (1999-05-04) -----	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

Internat Application No
PCT/TR 03/00268

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
DE 29716520	U	06-11-1997	DE 29716520 U1	06-11-1997
DE 7510528	U		NONE	
US 3018878	A	30-01-1962	NONE	
US 3143116	A	04-08-1964	NONE	
DE 29808473	U	01-10-1998	DE 29808473 U1	01-10-1998
EP 350739	A	17-01-1990	CH 677720 A5 EP 0350739 A1	28-06-1991 17-01-1990
WO 0045654	A	10-08-2000	US 6138822 A AU 3856100 A WO 0045654 A1 US 2002000389 A1	31-10-2000 25-08-2000 10-08-2000 03-01-2002
DE 9414226	U	05-01-1995	DE 9414226 U1	05-01-1995
DE 29805121	U	20-05-1998	DE 29805121 U1	20-05-1998
US 5899326	A	04-05-1999	NONE	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale No
PCT/TRK 03/00268

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
CIB 7 A24F15/18 A24F19/00

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
CIB 7 A24F B65D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)
WPI Data, PAJ, EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	DE 297 16 520 U (TOMEC) 6 novembre 1997 (1997-11-06) le document en entier ---	1,6,18
A	DE 75 10 528 U (KÖRNER) le document en entier ---	1
A	US 3 018 878 A (WATKINS) 30 janvier 1962 (1962-01-30) le document en entier ---	1,6,10, 12
A	US 3 143 116 A (GEDEON) 4 août 1964 (1964-08-04) le document en entier ---	1,6,8
A	DE 298 08 473 U (KAMAL) 1 octobre 1998 (1998-10-01) le document en entier ---	1,6
-/--		

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

<p>*A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p> <p>*E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date</p> <p>*L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)</p> <p>*O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens</p> <p>*P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée</p>	<p>*T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention</p> <p>*X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément</p> <p>*Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier</p> <p>*Z* document qui fait partie de la même famille de brevets</p>
---	--

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 17 juin 2003	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 25/06/2003
--	---

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé Riegel, R
---	--

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dema rnative No
PCT/FR 03/00268

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	EP 0 350 739 A (SATTLER) 17 janvier 1990 (1990-01-17) le document en entier ---	1,6
A	WO 00 45654 A (GARCIA) 10 août 2000 (2000-08-10) le document en entier ---	1,12
A	DE 94 14 226 U (BERNSTEIN) 5 janvier 1995 (1995-01-05) le document en entier ---	1
A	DE 298 05 121 U (BERNSTEIN) 20 mai 1998 (1998-05-20) le document en entier ---	1
A	US 5 899 326 A (BENHAMOU) 4 mai 1999 (1999-05-04) -----	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demar : internationale No
PCT/FR 03/00268

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 29716520	U	06-11-1997	DE 29716520 U1	06-11-1997
DE 7510528	U		AUCUN	
US 3018878	A	30-01-1962	AUCUN	
US 3143116	A	04-08-1964	AUCUN	
DE 29808473	U	01-10-1998	DE 29808473 U1	01-10-1998
EP 350739	A	17-01-1990	CH 677720 A5 EP 0350739 A1	28-06-1991 17-01-1990
WO 0045654	A	10-08-2000	US 6138822 A AU 3856100 A WO 0045654 A1 US 2002000389 A1	31-10-2000 25-08-2000 10-08-2000 03-01-2002
DE 9414226	U	05-01-1995	DE 9414226 U1	05-01-1995
DE 29805121	U	20-05-1998	DE 29805121 U1	20-05-1998
US 5899326	A	04-05-1999	AUCUN	